



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-023

Séance du 14 mars 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le sept mars, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc

CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 28

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Développement économique : Inventaire des Zones d'Activité Économique

Monsieur le Président informe l'assemblée que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite loi « Climat et Résilience », a introduit plusieurs mesures liées à la lutte contre l'artificialisation des sols par le biais de l'urbanisme avec un objectif de sobriété foncière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif, chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI), autorité compétente en matière de création, d'aménagement, et de gestion des zones d'activité économique, a été chargé d'établir un inventaire de ces zones situées sur le territoire sur lequel il exerce cette compétence. L'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme précisait que la structure intercommunale avait l'obligation de consulter les propriétaires et les occupants de chaque zone.

Le résultat de l'inventaire qui doit être arrêté par l'EPCI sera réactualisé à minima tous les six ans et transmis aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

L'inventaire à réaliser devait comporter, pour chaque zone, les éléments suivants :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Le territoire de la Communauté de Communes compte trois zones d'activité économique d'intérêt communautaire :

- la Zone d'Aménagement Concerté de « La Plaine » à Labouarié,
- la Zone d'activité Economique de « La Plaine » à Lombers,

- la Zone d'Activité Economique des « Fournials » à Montredon-Labessonnié.

Une consultation des propriétaires et occupants a été réalisée du 22 novembre au 31 décembre 2023 via l'envoi postal d'un courrier individuel, soit près de 25 destinataires. La consultation a reçu, pour ajout d'information, seulement 3 réponses.

L'élaboration de cet inventaire a permis d'établir l'état réel de l'occupation foncière et immobilière dans lesdites zones pour anticiper leur réhabilitation et aménagement et pour pouvoir répondre au plus vite aux besoins d'implantation d'entreprises.

La prochaine étape consistera à étendre l'inventaire à l'ensemble des espaces à vocation d'activité économique du territoire au sens de l'urbanisme, afin d'avoir une vision exhaustive du foncier mobilisable et de mettre en place une stratégie foncière prenant en compte la disponibilité des espaces, les phénomènes de rétention et les enjeux de consommation et d'artificialisation foncière.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'inventaire des zones d'activité économique du territoire de la Communauté de Communes joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Farn

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

